



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du jeudi 30 juin 2022**

Délibération n° 50

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_200-DE

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
vendredi 24 juin
2022

Étaient présents :

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sylvie BARBE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Madame Béatrice DIELEMAN, Monsieur Michel DESSIMOND, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Nombre de
conseillers
en exercice :
95

Date de
publication
au recueil des
actes
administratifs :

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Paul BARD à Madame Mireille BARBE, Madame Brigitte BENAT à Madame Caroline BARRE, Madame Annie BOUCHET à Madame Maguy MASSE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Emilie MATHIEU, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Eric DUNIS à Monsieur David MATHIEU, Monsieur Guy EYRAUD à Monsieur Bruno COUDERT, Madame Jocelyne FAISANDIER à Madame Dominique THOLLET, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Isabelle SEON à Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Christelle VALANTIN à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Ginette VINCENT à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Monsieur Jean-François EXBRAYAT

Absent(e)s :

Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Olivier BERTRAND

La séance a été levée à : 21 H 00

Rapporteur : Marc GIRAUD

Clermont-Ferrand s'est officiellement portée candidate pour être Capitale européenne de la Culture 2028 avec comme périmètre élargi le Massif central géographique (de Moulins à Rodez, de Limoges à Saint-Étienne).

Ce projet de Capitale européenne de la Culture reposera sur le triple ancrage rural, industriel et universitaire d'un vaste territoire caractérisé par ses reliefs et sa nature volcanique. Il se construira à partir des spécificités locales et en lien étroit avec les grands schémas directeurs et projets structurants des collectivités engagées dans le processus.

Un soutien large et enthousiaste des collectivités du Massif central sera déterminant aux yeux du jury européen et particulièrement percutant vis-à-vis des autres candidatures françaises qui sont repliées sur une ville ou une métropole. Afin d'asseoir ce projet et de permettre aux mécènes et adhérents de soutenir officiellement cette candidature, une association a été créée (Clermont – Massif Central 2028).

Le dossier de candidature sera remis par l'association Clermont – Massif Central 2028 avant le 1^{er} décembre 2022. La nomination du lauréat sera annoncée fin 2023.

L'adhésion à CFMC2028 d'une collectivité lui donne droit à :

- L'adhésion automatique de tous les acteurs culturels liés à la collectivité directement ou significativement.
- Un siège à l'Assemblée générale de l'association.
- Une inscription libre aux Manufactures, des ateliers de co-écriture du dossier pour les élus et services de la collectivité mais aussi pour les acteurs culturels liés à cette dernière.
- Le droit de bénéficier sur le territoire de la collectivité de la présence de dispositifs culturels itinérants comme le MuMo du Centre Pompidou (musée mobile sillonnant le Massif central partenaire de la candidature).
- Une visibilité sur les supports de communication de la candidature et la valorisation des manifestations culturelles portées par le territoire.
- L'accès immédiat à l'équipe et son ingénierie culturelle si la collectivité ou l'un des acteurs culturels de son territoire souhaite présenter des projets à créer ou à labelliser pour l'année 2028 dans le cas où la candidature de Clermont-Ferrand Massif central serait lauréate.

Pour la suite, une fois lauréate et pour préparer 2028, d'autres outils et services d'ingénierie culturelle seront mutualisés. Pour l'année 2028, deux niveaux de coopération culturelle peuvent d'ores et déjà être envisagés pour la collectivité et ses acteurs culturels :

1. Une labellisation des actions et manifestations culturelles dont la collectivité est productrice, coproductrice ou partenaire pour bénéficier de plus de visibilité et être cartographiée sur l'espace Massif central. Cette labellisation pourra être automatique à partir du moment où ces manifestations culturelles justifieront, au moins pour l'année 2028, d'une dimension européenne (notamment au niveau des artistes programmés).
2. La co-crédation / coproduction de projets nouveaux et spécifiques à l'année 2028 à élaborer avec les équipes de la Capitale Européenne de la culture et les services ou acteurs culturels de la collectivité. Ce second niveau de partenariat peut se traduire par un accompagnement opérationnel des équipes de la Capitale Européenne de la Culture (ingénierie culturelle, mise en relation au niveau européen, aide au montage financier...).

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 20/06/2022

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme, Culture, Evènementiel et Sport du 14/06/2022

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de soutenir officiellement la candidature Clermont – Massif central au titre de Capitale européenne de la Culture et de relayer ce soutien sur ses supports de

Délibération n°50 du 30 juin 2022

communication (logo),

- DÉCIDE

d'adhérer à l'association Clermont – Massif central 2022
tant que membre associé, à hauteur de 2500 €.

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le 
ID : 043-200073419-20220701-DEL_CC2022_200-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 30 juin 2022